

Avis de la délégation CNE du personnel du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) sur le dispositif Together - CPPT du 15 décembre 2022

1 Évolution de Together

Au printemps 2019, le dispositif Together, était présenté au Conseil d'entreprise de l'UCLouvain comme un outil pour le monde étudiant. En septembre 2019, sans concertation, il est présenté à la communauté universitaire comme concernant les étudiants et les membres du personnel. Durant l'été 2022, il évolue spontanément - et toujours sans concertation avec les organes légalement compétents - en « cellule spécialisée ». À la demande de la délégation CNE du personnel, la « cellule spécialisée Together » a donc été présentée au CPPT de novembre 2022, CPPT compétent pour la prévention des risques psychosociaux.

En 2019, aucun membre du personnel n'était pleinement affecté au dispositif Together. La délégation CNE du personnel obtient que les mails adressés à together@uclouvain.be par des membres du personnel soient traités par une personne de confiance. Au printemps 2022, l'université y engage une chargée de mission « lutte contre le harcèlement sexuel et les violences sexuelles ou de genre », à mi-temps. Celle-ci dispose de compétences et de connaissances spécifiques qui lui permettent d'accueillir et d'informer adéquatement les victimes qui s'adresseraient à elle. Elle n'a, cependant et jusqu'à présent, pas suivi de formation de personne de confiance, malgré la demande expresse des délégués CNE du personnel au CPPT de mai 2022.

Cette chargée de mission est rattachée à l'équipe Formation, accompagnement et bien-être (FABI) de l'ARH et est amenée à collaborer avec la psychologue de la cellule d'accompagnement pour le soutien psychologique.

2 Avis de la délégation CNE du personnel au CPPT

La délégation CNE du personnel s'interroge sur la valeur ajoutée de Together par rapport aux personnes de confiance dont le rôle est précisément celui qui est attribué à Together. Pour que Together puisse prendre un rôle par rapport aux procédures internes et aux missions existantes (personnes de confiance, conseiller-es en prévention), la délégation CNE du personnel au CPPT demande :

2.1 La confidentialité garantie

Dans un objectif de confidentialité, la chargée de mission :

1. Ne devrait rendre compte de son activité à sa hiérarchie et au CPPT que sous forme de statistiques (dont le contenu doit être convenu avec le CPPT), comme c'est le cas pour le rapport des personnes de confiance ;
2. Devrait disposer d'un local en dehors des Halles pour rencontrer les personnes qui en font la demande (un bureau de psychologue en AIDE pourrait convenir) ;
3. Devrait être rattachée à un autre service et à une autre hiérarchie que FABI ou un autre service de l'ARH, par exemple en SERP.

2.2 Des réponses rapides

Les demandes adressées à together@uclouvain.be devraient recevoir très rapidement une réponse proposant plusieurs plages de rendez-vous. Le délai de cette réponse ne devrait pas dépasser un jour ouvrable.

2.3 Une information claire au personnel

Un document présentant les rôles et les champs de compétences de chacun des intervenants possibles dans le dispositif de prévention des violences au travail et du harcèlement sexuel devrait faire l'objet d'une concertation avec le CPPT et être présenté sous forme d'une brochure de communication

imprimée (comme cela a été fait pour d'autres aspects importants, comme le bon usage du mail, en son temps).

Les personnes qui s'adresseront à Together, comme aux autres membres internes du dispositif de prévention de l'UCLouvain, devraient recevoir ce document dès le premier contact et se le voir présenté et commenté.

2.4 Une évaluation annuelle

Dans tous les cas, le dispositif Together doit être évalué sur une base annuelle et cette évaluation doit être présentée au CPPT qui pourrait proposer des ajustements.

2.5 Avis

Compte tenu de ce qui précède, la délégation CNE du personnel au CPPT remet sur la « cellule spécialisée Together » un **avis réservé**. Celui-ci pourrait devenir favorable si des réponses satisfaisantes étaient apportées aux points d'attention mentionnés ci-dessus.